

CHARTRE DU VER DE TERRE

Pour les agriculteur.trice.s du réseau de l'École d'Agroécologie Voyageuse



Pourquoi une Charte ?

Pour entrer dans le réseau de l'École, il nous paraît important que toutes les parties prenantes soient **alignées en termes de valeurs** et d'application de ces valeurs dans le quotidien. Signer cette charte est donc un préalable indispensable pour rejoindre le réseau.



La raison d'être de l'École d'Agroécologie Voyageuse et nos valeurs traduites en action

Notre Raison d'Etre : inspirer et former les nouvelles générations de paysan.ne.s et ambassadeurs.drices de la transition agroécologique

Ci-dessous sont présentées les valeurs de l'EAV, traduites en exemples d'applications. Autour de ces valeurs se construit le travail de collaboration entre les accompagnateurs.trices, agriculteurs.trices, étudiant.e.s, partenaires.

Respect et Bienveillance : Nous ne nous laissons pas envahir par nos émotions mais cherchons à comprendre ce qu'elles nous indiquent, et à les exprimer de manière respectueuse. Nous agissons selon ce qui est le meilleur pour chacun.e. La politesse est essentielle. Nous adoptons une posture d'écoute. Nous appliquons les principes de la communication non violente. Nous promettons uniquement des choses que l'on peut faire. Nous avons un rôle de modèle en partageant aussi nos défauts. Nous avons le même comportement envers une femme qu'un homme. Nous respectons le niveau de compétences et d'expérience de chacun.e.

Coopération : chacun.e peut s'impliquer à hauteur de ses envies et talents. Nous effectuons nos missions, et lorsque l'on voit que l'on peut être utile à quelqu'un, on peut proposer d'avancer avec lui/elle. Nous aidons l'autre à apprendre avec nous, nous apprenons avec l'autre pour évoluer/grandir. Intelligence collective et leadership sont des mots que l'on pratique. Étudiant.e et agriculteur.trice ont beaucoup à s'apporter mutuellement et la réciprocité est essentielle.

Sérieux : nous donnons le meilleur de nous même. Nous nous fixons des objectifs qui nous motivent et mettons en place les étapes et sommes profondément impliqués pour les atteindre. Nous mesurons nos échecs et nos succès.

Qualité de vie : notre mission est d'améliorer la qualité de vie de tous.toutes sur cette planète. Nous organisons notre temps pour répondre à nos besoins essentiels. Le temps pour soi, pour se ressourcer, est important. Nous puisons de l'énergie dans les activités qui nous font du bien pour être au top.

Alignement : nous appliquons nos valeurs et nous "nous regardons agir" pour vérifier que nous les respectons bien. Nous ne nous engageons pas dans des projets qui sont en désaccord avec une partie de nos valeurs.

Remarque concernant le sexisme dans l'agriculture

Il existe des comportements sexistes dans tous les milieux professionnels et notamment dans l'agriculture, un milieu encore particulièrement masculin. En signant cette charte, vous vous engagez à respecter l'étudiant.e dans son entièreté.



Quelle est la démarche pour coopérer avec un.e étudiant.e ?

- 1 → Prendre connaissance de cette charte et pleinement accepter cet engagement
- 2 → Intégrer la base de données agriculteurs via [ce formulaire](#)
- 3 → Adhérer à l'association Les Agron'Hommes et/ou devenir coopérateur de l'Ecole d'Agroécologie Voyageuse
- 4 → S'engager à compléter et signer le protocole d'entente avec l'étudiant.e



Qu'est-ce qu'un protocole d'entente et pourquoi est-ce utile?

Le protocole d'entente permet de **faire respecter les valeurs**, mais aussi les **rôles et redevabilités de chacun**.

En signant cette charte, je m'engage à échanger avec l'étudiant.e pour **compléter le protocole d'entente avant son arrivée** dans la ferme puis à le signer avec l'étudiant.e à son arrivée dans la ferme.

→ Un exemple de protocole d'entente



Qui est concerné par cette Charte ?

Le/la chef.fe d'exploitation et ceux/celles qui travaillent avec lui/elle et sont sous sa responsabilité à la ferme.



Quels travaux l'étudiant.e peut réaliser sur ma ferme et que dois-je donner en échange ?

La raison d'être de la coopération étudiante / agriculteur.trice est celle-ci : les agriculteur.trices ont une riche expérience à partager, et des connaissances techniques, scientifiques, économiques, entrepreneuriales, etc, qui représente une valeur. Les étudiant.e.s

ont de l'énergie, des compétences et des outils (une partie acquise pendant les 7 premières semaines de leur parcours), une capacité d'écoute qu'ils souhaitent offrir dans les fermes. Le travail fourni peut-être :

Manuel / physique : tous types de travaux agricoles sur la ferme

Intellectuel / créatif : montage de projets, réflexion sur des projets agroécologiques, recherches bibliographiques, réalisation d'outils de communication (vidéos, articles, communication sur les réseaux sociaux)

Il est important de respecter un équilibre entre travail physique et intellectuel, et donc de veiller à cet équilibre selon le profil de l'étudiant.e.

Remarque concernant le logement

Pendant 9 mois les étudiant.e.s voyagent de ferme en ferme, avec des durées d'escale dans une ferme allant de ½ journée à 2 mois.

En échange du travail fourni, nous encourageons l'agriculteur.trice à héberger l'étudiant.e dans des conditions de confort qu'il ou elle aimerait avoir. Si cela n'est pas possible ou peu adapté (étudiant.e de passage une journée), l'agriculteur.trice peut choisir de défrayer l'étudiant.e pour son logement (ex: camping, chambre d'hôte).



Quelle est l'implication financière?

La coopération entre un.e étudiant.e et un.e agriculteur.trice n'implique généralement pas de transaction financière, mais l'agriculteur.trice peut, s'il.elle le souhaite, rémunérer un.e étudiant.e pour un travail réalisé, ou comme indiqué dans le point précédent, défrayer l'étudiant.e pour son logement.

Etudiant.e.s et agriculteurs.trices s'engagent à devenir coopérateur.trice de l'École d'Agroécologie Voyageuse: de cette manière ils.elles financent le fonctionnement et le déploiement du modèle pédagogique.



Que se passe t'il si je ne respecte pas la Charte ?

Si la charte n'est pas respectée, le protocole d'entente est rompu : l'étudiant.e peut quitter la ferme s'il.elle ne se sent pas bien, si possible après un échange avec l'équipe de l'EAV, ou sans échange si la situation ne le permet pas. La ferme sortira du réseau après un échange préalable avec l'équipe de l'École d'Agroécologie Voyageuse.

Les compléments à cette Charte:

→ Le [programme de l'École](#)

→ Un [exemple de protocole d'entente](#)